

Modèle liste des expériences dans l'animation de séances d'apprentissage de l'usage du vélo

À défaut de pouvoir justifier d'un diplôme ou d'une qualification présente dans « la liste qualifications requises pour les intervenants », **chaque intervenant doit pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 2 ans (ou 100 heures)** dans la préparation, la conduite et l'évaluation de séances d'apprentissage de l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien. Cette expérience a pu être acquise comme bénévole ou salarié d'une association du réseau FUB par exemple.

Pour chaque intervenant non diplômé, devra être retourné à catalogue@employeurpro-velo.fr :

- **Une présentation de l'intervenant** : mini CV sur le parcours mobilité-vélo, statut (bénévole, salarié, indépendant...) avec si possible une ou plusieurs photos en situation,
- **La liste des formations réalisées au cours des 2 dernières années.** Cette liste devra reprendre la structure du tableau ci-dessous.

Date	Durée	Lieu	Nombre stagiaires	Descriptif contenu	Séance animée seule (OUI/NON)	Type bénéficiaire (Employeur Privé / Public ; particuliers ; autre)